



**MAIRIE**  
**PLACE ALBERTI LECAT – B.P. 30154**  
**80120 FORT-MAHON-PLAGE**

Tél : 03 22 27 70 24

Fax : 03 22 23 66 55

mairie@fort-mahon-plage.com

**Procès-verbal de la réunion du**  
**Conseil Municipal du 5 Juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept, le cinq du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, Maire de la Commune en suite de convocation du 29 juin 2017.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice, en l'absence excusée de Mme Isabelle BAILLY, procuration à Mr Alain BAILLET, de Mme Dany MEHINOVIC, procuration à Mr Laurent PRUVOT et de Mr Jean-Charles GUILBART, Mr GUILBART est entré en séance pour le point 17.70.

Secrétaire de séance : Mme Dominique CHU.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et évoque le procès-verbal de la réunion précédente du 30 mai 2017, lequel est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose à l'assemblée qui y consent l'ajout à l'ordre du jour suivant :

17.75) Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Transformation de postes suite à avancement de grades.

**Ordre du Jour:**

17.69) Délégation de Service Public du casino – Rapport annuel du délégataire.

17.70) Délégation de Service Public du Centre équestre – Rapport annuel du délégataire.

17.71) Délégation de Service Public du bar et des cabines de plage – Rapport annuel du délégataire.

17.72) Durée d'amortissement des subventions d'équilibres versées.

17.73) Mise à disposition d'immobilisations au budget centre équestre.

17.74) Approbation des statuts de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

17.75) Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Transformation de postes suite à avancement de grades.

### ***17.69) DSP Casino – Rapport annuel du délégataire***

Monsieur le Maire remercie Mrs LEBORGNE et FIANDRINO de la direction du casino de leur présence et rappelle que pour permettre la vérification et le contrôle des conditions financières et techniques de la délégation de service public, l'article 38 du cahier des charges de concession du casino prévoit que le délégataire doit fournir avant le 1<sup>er</sup> Juin de chaque année, un rapport annuel et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service qui comprend un compte rendu technique et un compte rendu financier. Il liste les documents remis dans les délais par Mr FIANDRINO et donne la parole à Mr LEBORGNE afin qu'il puisse en développer les points essentiels et répondre aux questions des conseillers.

Mr LEBORGNE donne le montant du Produit Brut des Jeux (P.B.J.) qui s'élève à 4 500 000 € sur la période du 1<sup>er</sup> Novembre 2015 au 31 Octobre 2016 et a conduit à un produit des jeux perçu par la commune de 418 000 €. 639 000 € ont été investis et 28 personnes sont actuellement salariées du casino.

Mr FIANDRINO rappelle l'arrivée de 25 machines à sous supplémentaires depuis le 12 mai dernier et note une progression depuis cette date de 17.8 % du produit brut qui s'accompagne d'une augmentation de la fréquentation du restaurant. Mr LEBORGNE indique que la décision de laisser ces 25 machines au casino de Fort-Mahon-Plage sera prise selon le résultat au 31 octobre et qu'un appel à candidature sera lancé en septembre pour l'affermage du restaurant.

Mr BOULARD demande comment se situe le casino de Fort-Mahon par rapport à la concurrence et quel est l'impact des jeux sur internet.

Mr LEBORGNE répond que sur l'exercice concerné, la progression des jeux a été de 1.84 % au niveau national, celle des casinos du groupe Viking de 2% et celle du casino de Fort-Mahon de 4 %. Par contre, sur les 6 premiers mois de l'exercice actuel, le casino de Fort-Mahon était en baisse. L'arrivée des 25 machines à sous a ensuite inversé cette tendance. Au sujet des jeux sur internet, Mr LEBORGNE craint que les jeux par machines à sous ne soient un jour légalisés.

Mme CHU demande si le service des navettes en bus depuis AMIENS fonctionne bien. Mr FIANDRINO répond qu'il y a entre 16 et 36 habitués qui le fréquentent.

Mr PRUVOT rappelle que le casino est un atout pour la commune que l'OTFM s'évertue à mettre en avant. Mr KRAEMER propose que des flyers soient distribués aux clients des restaurants sur lesquels figureraient les principales attractivités de la Commune dont le casino. Mr JOURDAN ajoute que des affiches peuvent également être mises en place dans les campings.

Monsieur le Maire remercie Mrs LEBORGNE et FIANDRINO et s'adresse ensuite au Conseil Municipal qui, à l'unanimité,

- prend acte que l'ensemble des documents prévus à l'article précité ont été remis dans les délais,
- constate que les comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> Novembre 2015 au 31 Octobre 2016 ont bien été certifiés par un commissaire aux comptes
- reconduit pour 2017 les tarifs du parking votés en 2016.

### ***17.70) DSP Centre équestre – Rapport annuel du délégataire***

Monsieur le Maire remercie Mr COCQUET, gérant de l'EURL l'ETRIER et Mme Charlotte FOULON, responsable technique de leur présence et donne lecture du courrier de présentation du rapport annuel de la DSP du centre équestre dans lequel sont rappelés les faits marquants de l'année 2016.

Sur le plan financier, côté recettes, le chiffre d'affaire 2016 est en baisse de 1.38 % en raison de conditions climatiques médiocres, de l'absence de ponts lors des jours fériés du printemps et de la période de pénurie d'essence, mais également d'une baisse des pensions de chevaux et de l'enseignement, liée à un changement de responsable technique à partir du second semestre 2016.

Côté dépenses, le poste des salaires et charges sociales a fortement augmenté en raison de l'embauche de plusieurs employés dans la dynamique de l'année 2015 mais qui s'est avérée être un

mauvais choix avec le départ non prévisible de la responsable technique en cours d'année. A ceci se sont ajoutées des dépenses de nourriture de chevaux supplémentaires et des frais important de réparation de tracteur.

Tout cela a conduit à une baisse significative du bénéfice qui est passé de 20 244 € en 2015 à un résultat légèrement positif de 418 € en 2016.

Pour mémoire, le loyer de base versé à la Commune a été de 7 047.47 €, la redevance variable de 4 031.66 €, la redevance due au Conservatoire du littoral de 3 223.47 €.

Sur le plan des infrastructures, avec toujours le problème récurrent du manque de pâturage, il est noté une amélioration notable avec l'aménagement hydraulique, la réparation des boxes et de la carrière et surtout, l'étude et la programmation de la rénovation du manège et de ses installations annexes. Mr MAHIEU est au passage remercié pour son implication dans la bonne réalisation de ces travaux.

En conclusion, il est exprimé le sentiment que l'espace équestre l'ETRIER, en dépit d'une année 2016 un peu difficile, est en train de prendre une nouvelle dimension avec le retour de sa responsable technique, la création d'une association locale pour la promotion du sport hippique et les efforts consentis par la Municipalité au niveau des investissements, et que c'est probablement en 2017 que se produira l'effort décisif qui lui permettra d'assumer pleinement sa mission au service du rayonnement touristique de la station.

Mr BOULARD souligne l'importance de Mr COCQUET dans le dispositif de l'ETRIER, fort de son expérience pour apporter ses compétences relationnelles et son carnet d'adresse qui permet l'ouverture de bien des portes.

Mr KRAEMER rappelle le travail qui a été réalisé récemment en Baie d'Authie en commun avec les chasseurs pour la mise en place d'une clôture et assure Mr COCQUET du soutien de la chasse et de son avis favorable pour la pérennisation de l'A.O.T. du pâturage en Baie. A ce sujet, Mr COCQUET remercie tous les intervenants qui ont contribué à cette autorisation et notamment le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard qui a financé l'étude d'impact à hauteur de 15 000 €.

Concernant les travaux réalisés par la Commune, Mr PRUVOT indique qu'un projet plus ambitieux avait été étudié incluant une maison de la Baie mais que celui-ci a été contrarié par les contraintes d'urbanisme, rendant incertaine son issue. Les infrastructures se dégradant au fil du temps, la décision a donc été prise en concertation avec l'ETRIER d'une rénovation du site sur plusieurs années. Sur le plan de l'offre touristique, au même titre que le casino, le centre équestre est un atout pour la station que la commune accompagne au mieux pour son développement et le rayonnement de la station.

Mesdames CHU, MOULLART, VAN RIEK et Mr BOULARD abordent le sujet de l'enseignement, Mr COCQUET fait part des difficultés à motiver les enfants dans le temps. Mr le Maire souhaite que des actions avec l'école soient mises en place.

Mr le Maire rappelle ensuite que pour permettre la vérification et le contrôle des conditions financières et techniques de la délégation de service public, l'article 24 du cahier des charges de concession du centre équestre prévoit que le délégataire doit fournir avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, un rapport annuel et une analyse de la qualité du service, rapport assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service qui comprend un compte rendu technique et un compte rendu financier.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal prend acte que l'ensemble des documents prévus à l'article précité ont été remis dans les délais et approuve les tarifs 2017 proposés.

### ***17.71) Délégation de Service Public du bar et des cabines de plage – Rapport annuel du délégataire.***

Mr le Maire rappelle que pour permettre la vérification et le contrôle des conditions financières et techniques de la délégation de service public, l'article 14 du cahier des charges de concession du bar et des cabines de plage prévoit que le délégataire doit fournir avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année d'exploitation, le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation accompagné d'une analyse de la qualité du fonctionnement.

Le Conseil Municipal prend acte :

- que l'ensemble des documents prévus à l'article précité ont été remis dans les délais.
- que le délégataire n'a pas déposé de demande de modification de tarifs avant le 31 mars 2017 (prévu à l'article 10 du contrat) et qu'ainsi, les tarifs 2016 sont reconduits.

### ***17.72) Durée d'amortissement des subventions d'équilibres versées.***

Monsieur le Maire rappelle les subventions d'équipement inscrites au budget primitif de la Commune au compte 2041642 destinées aux budgets centre équestre et base nautique ainsi que l'article L 2321-2,28 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose aux communes de moins de 3500 habitants d'amortir les subventions d'équipement versées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant que les subventions sont destinées à financer des biens immobiliers, décide de fixer la durée d'amortissement à 15 ans.

### ***17.73) Mise à disposition d'immobilisations au budget centre équestre.***

Monsieur le Maire rappelle que toutes les opérations comptables relatives au centre équestre sont retracées dans un budget annexe et qu'il y a lieu de lui mettre à disposition les immobilisations constatées sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, demande que les immobilisations répertoriées ci-dessous soient mise à disposition du budget centre équestre :

Numéro	compte	Montant
T/7/2008	241	16 064.77
Voirie/1/07	241	42 153.65
88	241	91 781.74
M/19/2007	241	<u>1 393.34</u>
		151 393.50 €

### ***17.74) Approbation des statuts de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.***

Mr le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 29 mai 2017, le conseil communautaire a adopté, à la majorité, les statuts de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre et passe la parole à Mr KRAEMER, Vice-Président de la C.C.P.M., qui informe en détail de la teneur des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et à l'unanimité :

- Approuve les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.
- Autorise le Président de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet, sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir :

\*deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci, ou,

\*la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette majorité devant nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

### ***17.75) Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Transformation de postes suite à avancement de grades.***

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade et requiert l'avis du Conseil Municipal sur la possibilité de transformer le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Vu les décrets n°2006-1690 à 1693 du 22 décembre 2006 portant statuts particuliers,

Vu le tableau des effectifs du personnel,

Vu le tableau des agents promouvables et l'avis favorable de la commission « personnel communal » pour un avancement au 01/08/2017.

Autorise à l'unanimité la transformation du tableau des effectifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 :

- modification d'un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- modification de neuf postes d'adjoint technique principal de 2<sup>nd</sup> classe en postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- modification de deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>nd</sup> classe en postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

### **Décision du Maire**

En application de la délégation du Conseil Municipal du 8 Juin 2011 :

- 2017/5 du 31/05/17 : Occupation précaire d'un entrepôt situé ferme du trou à mouche à Fort-Mahon-Plage – Convention à intervenir avec Mme HERENT Françoise et Mme TILLIETTE veuve HERENT Elisabeth.

### **Communications diverses**

#### **Annonces**

- Des félicitations de Mme BACHELAR, Rue Georges WATEL pour la gestion de la campagne de coques en Baie d'Authie.
- D'une demande pour l'installation de jeux gonflables sur un terrain privé avenue de la plage par Mr David DECOBECQ, forain qui exploite déjà des manèges Place de Paris. Mrs BOULARD et KRAEMER souhaitent que ce dernier fournisse un dossier complet (assurances, conformité des équipements ...).
- De la visite du poste de secours par Mr le Sous-Préfet le 4 Juillet avec avis favorable pour son ouverture.

- De la proposition d'une société pour la fourniture de la photo officielle du Président de la République.
- De prévention par l'association Picardie Nature afin que les promeneurs n'approchent pas les jeunes phoques échoués sur la plage.
- De la dégradation du château d'eau Rue Jean Groz avec la chute de morceaux de béton.
- Des travaux en cours : Base nautique, Boulevard Sud, Salle polyvalente, caméras, horodateur, WC plage.
- D'un pôt en Mairie avec les professeurs des écoles pour la fin d'année scolaire le 6 Juillet à 17 h 30.
- D'un barbecue qui a eu lieu aux garages communaux le 30 Juin pour la remise des chèques vacances aux employés communaux.
- De la venue du Préfet le 6 Juillet pour la visite des dispositifs de sécurité (vidéo surveillance, gendarmerie, poste SNSM, pompiers).
- De la satisfaction des enseignants et des élèves de pouvoir fréquenter la médiathèque.
- De la réception du rapport « MATON » assez alarmant sur le bassin Artois Picardie.

### Courriers

- D'excuse d'un sauveteur en mer qui a eu un comportement inadéquat alors qu'il était en fonction au poste de Fort-Mahon en Juin.
- D'invitation de l'école élémentaire du Crotoy à la remise officielle du label « Aire marine éducative ».
- D'une personne souhaitant prodiguer des cours de yoga.
- D'un résident Bd Sud qui se plaint des dépôts de sacs poubelles sur le trottoir avec photo à l'appui de sacs éventrés. Mr KRAEMER demande que des conteneurs soient remis en place.
- Au camping du manoir et à la famille CRESSON-DETRIN pour l'intérêt que porte la Municipalité à l'acquisition de leurs propriétés.
- De Mr DAUPHIN Patrick Rue Robinson qui souhaite créer une association sur le thème des collections.
- De la Mairie de RUE indiquant que la Commune de Fort-Mahon-Plage a été tirée au sort parmi les communes du canton de RUE afin de désigner 3 administrés de sa liste électorale qui figureront sur une liste préparatoire de jurés d'assises.
- D'invitation par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard à l'inauguration de l'exposition « attention au départ » en partenariat avec le chemin de fer de la baie de Somme le 12 Juillet à Garopole Abbeville.
- De Mr Nicolas DUMONT, Président du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées félicitant la Commune pour le projet ambitieux de construction de la nouvelle base nautique.
- De Mme HERRMANN, professeur des écoles, informant que la classe de CM1 CM2 a remporté le 3<sup>ème</sup> prix d'un concours national intitulé « Ecrits pour la fraternité » organisé par la Ligue des Droits de l'Homme et demandant si la commune peut participer aux frais de déplacement des élèves et des parents qui se sont rendus à PARIS pour recevoir leur prix le 17 juin dernier. A voir en commission finances.

### Remerciements

- De l'école Juliot-Curie de Saint-Denis pour leur journée à la plage.
- De l'école maternelle Pasteur dont les élèves sont en correspondance avec ceux de Fort-Mahon-Plage, pour l'accueil reçu le 19 Juin dernier et les échanges enrichissants.
- De l'association du golf de belle dune ainsi que de celle de robin des dunes pour les subventions communales versées.
- De l'Eveils pour la participation communale à l'organisation de la 27<sup>ème</sup> édition de la Catatonic.
- A Mr Patrick CHENEAU, kinésithérapeute à Groffliers, qui a fait don d'un tiralo à la Commune.
- De la DDTM de Boulogne sur mer pour la mise à disposition des Parkings Bd Nord durant les deux semaines d'ouverture de la pêche à coques.
- De Mr François BRASSEUR du pays des 3 vallées pour l'invitation au XIX<sup>ème</sup> chapitre de la confrérie de la moule.
- De Mr le Maire pour les différentes manifestations organisées : à la Confrérie de la Moule pour le chapitre, aux parents d'élèves pour la kermesse des écoles, à l'association de pétanque pour la coupe

de la ville et autres, à Mr Jacky BANCE et aux bénévoles pour la rétro-mobilité, à la maison de retraite pour le repas, à l'OTFM pour l'élection des miss et la réderie, à l'Eveils pour la Catatonic.

### Droit d'initiative

#### Mme MOULLART

- Annonce que la médiathèque a franchi le seuil des 1000 abonnés.
- Signale qu'un touriste a été verbalisé en promenant son chien sur la plage après la base nautique et pose la question de la réglementation. Mr le Maire répond avoir été alerté par ce problème, qu'un arrêté municipal interdit la présence des chiens sur la plage face au bâti et que jusqu'alors, les chiens étaient tolérés de part et d'autre. Sauf qu'il existe un arrêté préfectoral qui a instauré une réserve de chasse sur la plage de la pointe de Routhiauville au Crotoy et qu'une clause qui n'avait jusqu'à présent pas été mise en application, interdit la présence d'animaux domestiques. Mr le Maire indique avoir sollicité les services de l'Etat concernés pour tenter de trouver un accord commun.

#### Mme VAN RIEK

- Souhaite qu'un hommage soit rendu à Mme Simone VEIL en lui attribuant le nom d'une rue.
- Annonce la réception des travaux de la salle polyvalente pour le lendemain.
- Félicite le personnel de l'Office du Tourisme pour le professionnalisme dont il fait preuve en renseignant le public.
- Félicite les enseignants et les élèves du groupe scolaire pour les prix obtenus.
- Souhaite que l'on entame des démarches afin de pouvoir à nouveau organiser la Rond'euro moto. Mr le Maire indique qu'il a justement rendez-vous prochainement avec le vice-président de la Fédération Française de moto qui souhaite s'investir pour monter un dossier.
- Rappelle le succès de la sortie moto avec l'IME de Rang du Fliers.

Mr MAHIEU informe que le système de vidéo surveillance est en cours d'installation et qu'il sera opérationnel 2<sup>ème</sup> quinzaine de Juillet.

#### Mr le Maire informe

- qu'il a reçu les arrêtés autorisant la course « Authie Man » et le pâturage des chevaux de l'Etrier en Baie d'Authie.
- que des panneaux interdisant l'accès de l'esplanade aux véhicules ont été mis en place et que l'arrêté interdisant le stationnement aux abords des entrées de camping sera pris prochainement.
- qu'il aura plusieurs sujets à aborder avec Mr le Sous-Préfet : la possibilité pour les particuliers de ramasser des coques le samedi et le dimanche lors des périodes d'ouverture, le permis de construire de la Crabichonnière, le retour de la semaine de 4 jours pour les écoles, la pose de la première pierre de la base nautique.

#### Mr CUNEO informe

- De la réception des travaux de la rue Robinson le 11 Juillet.
- Du début des travaux d'assainissement des rues de l'Yser et du Jardin à l'automne.

#### Mme RACINE

- Propose que l'on dénomme la médiathèque « Simone VEIL ».
- Annonce une pièce du théâtre des Lampions « A l'ombre des loups » le 12 Juillet à la Médiathèque, une Murder party le 19 à la médiathèque et une bourse aux vélos devant la Mairie le 22.

#### Mr PRUVOT

- Annonce un triathlon samedi 8 juillet sur l'esplanade.
- Invite les conseillers à la remise des prix de la 1<sup>ère</sup> Authie-Man Dimanche 9 Juillet.
- Indique avoir participé le jour même à une réunion de travail pour la mise en place du nouveau site internet de l'OTFM et que la directrice va plancher tout l'été afin de constituer le dossier de classement de la station.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 h 45.

Le Maire,

Les membres,